

# Mairie de ROULANS

34 grande rue

25640



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 MARS 2026

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2026, s'est réuni en mairie de ROULANS **Jeudi 26 mars 2026** à 20 h sous la présidence de M. LOUVET Jacques, Maire

Etaient présents :

AURY Martine – BORODACZ Sylvie – DONEY Valérie - GAFFIE Marguerite – GATRAT Virgile – JOUFFROY Pierre - JEANCLAUDE Mélanie – JUAN Samuel - LAMOUCHE Sladana – LE DISET Jean-Yves - LOUVET Jacques – MOUAFFAK Said – VIVOT Alisée

Absents :

- Emilie STABILE qui donne pouvoir à Virgile GATRAT
- Louis HUMBERT qui donne pouvoir à Marguerite GAFFIE

Madame Sladana LAMOUCHE est nommée secrétaire de séance.

---

### INFORMATIONS DU MAIRE

- Mme BORODACZ a démissionné le 20 mars de ses fonctions de conseillère communautaire afin de mieux se consacrer à celles de 1<sup>ère</sup> adjointe. Elle est remplacée, dans l'ordre du tableau, par Mme LAMOUCHE Sladana.

- **Visites des bâtiments et constats effectués par les nouveaux élus :**

. **gymnase** : remise en fonctionnement à effectuer des boutons poussoirs des douches qui sont régulièrement bloqués ce qui provoque des fuites – Adoucisseur non connecté – Température de l'eau à contrôler

. **salle de gymnastique** : la commune reste dans l'attente de la décision du tribunal quant au contentieux au niveau des douches qui sont inutilisables (pente insuffisante qui provoque des inondations) – Il conviendra de contacter l'avocat si la commune souhaite réaliser des travaux avant la décision judiciaire.

Voir pour extinction des projecteurs extérieurs le soir après fermeture des locaux avec l'installation d'un minuteur

A voir également la simplification du système de fonctionnement du chauffage sur les deux sites – le réglage de la température de la salle de gymnastique est complexe avec une box qui dysfonctionne (l'adresse IP change) ; la chaudière du gymnase s'effectue sur une tablette (à relier à une box).

. **plateau sportif** : bouchage de trous à prévoir

. **Brigade de gendarmerie** : des travaux importants de rénovation sont à prévoir dans les logements qui datent de 1976, avec des opérations probablement en plusieurs tranches.

Les gendarmes sont par ailleurs très partisans d'une installation de caméras dans le village et le nouveau major souhaite relancer le dossier de la participation citoyenne.

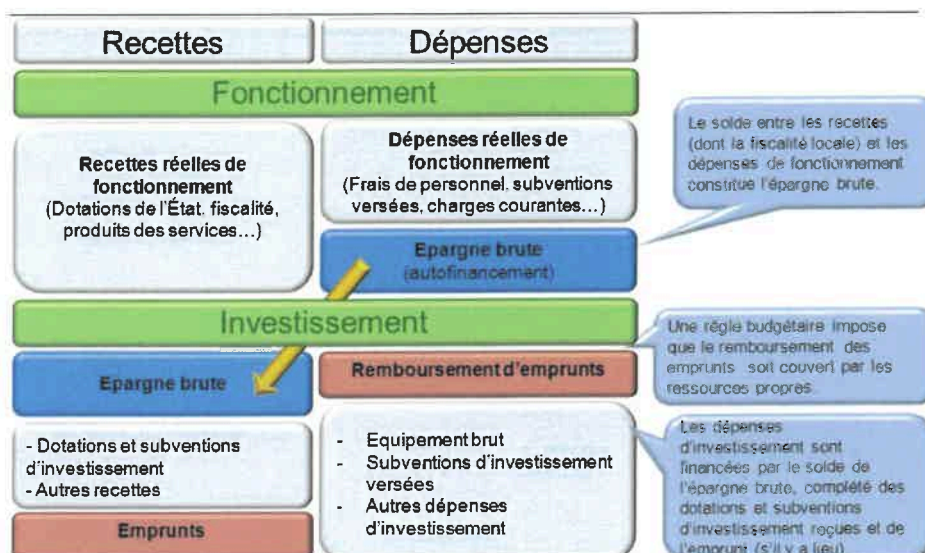
- Une rencontre va être organisée, dans la quinzaine, avec le propriétaire de la maison « du potier » 20 grande rue, pour aborder l'avenir de cette habitation laissée à l'abandon. Son accès, depuis son incendie et malgré un arrêté municipal, pose des problèmes de salubrité et de sécurité publique.
- Rupture d'une canalisation d'eau signalée à 7 h le 24 mars aux Trouillets : le maire remercie les employés communaux, la SAUR et Roulans T. P. qui ont permis de résoudre le problème dans la matinée.
- Le maire et le conseil municipal déplorent le problème récurrent des dépôts sauvages de déchets dans la nature, encore constatés cette semaine à la Chaille.
- Samuel JUAN se propose pour effectuer le fauchage de la zone non bâti sur le lotissement Aux Vignes de Morteau.

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation succincte du budget de démarrage du mandat,
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
- Fixation des indemnités des élus après présentation de leurs attributions
- Désignation des délégués au syndicat des eaux de Fourbanne-Blafond
- Constitution et fonctionnement des commissions municipales
- Octroi de l'honorariat à M. JACQUOT Alain

#### PRESENTATION SUCCINCTE DU BUDGET DE DÉMARRAGE

Le maire présente rapidement les postes principaux d'un budget communal à savoir : les 2 sections (fonctionnement et investissement) avec le calcul de l'épargne brute destinée à financer les dépenses d'investissement et à laquelle s'ajoutent les subventions et les emprunts. Voir schéma ci-dessous



## 2026.16 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Le maire expose que l'état des bases a été reçu en mairie le 23 mars avec une date limite de vote fixée au 15 avril.

Il propose de ne pas augmenter les taxes locales et ainsi de maintenir les taux 2025 pour 2026 à savoir :

- Taxe foncière bâti 26.11 %
- Taxe foncière non bâti 18.55 %
- Taxe d'habitation 10.01 %.

Le produit attendu pour 2026 s'élève donc à 325 910 E (selon tableau ci-après).

### I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

| Taxes                                     | Bases d'imposition<br>effectives<br>2025<br>1 | Taux de référence<br>2026<br>2 | Taux plafonds<br>2026<br>3 | Bases d'imposition<br>prévisionnelles<br>2026<br>4 | Produits référence<br>2026<br>(col. 4 x col. 2)<br>5 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Taxe foncière sur le bâti (TFPB)          | 1 164 844                                     | 26,11                          | 91,68                      | 1 199 000                                          | 313 059                                              |
| Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)     | 22 919                                        | 18,55                          | 115,45                     | 23 300                                             | 4 322                                                |
| Taxe d'habitation (TH)                    | 89 886                                        | 10,01                          | 45,87                      | 85 200                                             | 8 529                                                |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | >>>                                           | >>>                            | >>>                        | >>>                                                | >>>                                                  |
| Total                                     |                                               |                                |                            |                                                    | 325 910                                              |

Après discussions, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire de ne pas augmenter les impôts en maintenant les taux 2025 ci-dessus pour 2026.

## 2026.17 - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

### A/ INDEMNITE DU MAIRE

L'indemnité du maire est fixée d'office au taux maximum sans délibération sauf si celui-ci décide de la réduire ce qui est le cas. Jacques LOUVET demande à réduire son indemnité de 400 euros par mois, soit à bénéficier du taux de 45.97 % (maxi 55.70) de l'indice brut 1027.

### B/ INDEMNITES DES ADJOINTS

#### Pour information : Délégations du maire aux adjoints :

1<sup>er</sup> adjoint – Sylvie BORODACZ

Logements/urbanisme – Finances – Social – Suivi travaux

2<sup>ème</sup> adjoint – Pierre JOUFFROY

Gestion du gymnase et locaux sportifs – Forêt – Travaux

3<sup>ème</sup> adjoint – Mélanie JEANCLAUDE

Gestion des salles municipales – Ecole de musique – Animation – Communication

Le maire propose d'attribuer à chacun des 3 adjoints cités ci-dessus l'indemnité maximale soit 21.38 % de l'indice brute 1027.

## C/ INDEMNITE DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Conseiller municipal délégué – Jean-Yves LE DISET  
Suivi des travaux du personnel technique

Le maire propose une indemnité de 4.87 % de l'indice brut 1027 pour le conseiller délégué, M. LE DISET Jean-Yves (maxi 6 %).

Après discussions, l'assemblée, à l'unanimité, valide les propositions du maire avec les taux d'indemnités ci-dessous :

|                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| . Maire – Jacques LOUVET | 45.97 % de l'indice brut 1027 |
| . Adjoints               |                               |
| Sylvie BORODACZ          | 21.38 % de l'indice brut 1027 |
| Pierre JOUFFROY          | 21.38 % " " " "               |
| Mélanie JEANCLAUDE       | 21.38 % " " " "               |
| . Conseiller délégué     |                               |
| Jean-Yves LE DISET       | 4.87 % " " " "                |

## 2026.18 - DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET REPRÉSENTANTS

A la demande du maire, sont désignés à l'unanimité, les délégués et représentants de la commune dans les organismes comme suit :

### 1. DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE FOURBANNE-BLAFOND

- 1 titulaire : HUMBERT Louis
- 1 suppléant JOUFFROY Pierre

### 2. REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU DOUBS CENTRAL

- Titulaire : JEANCLAUDE Mélanie
- Suppléant : STABLE Emilie

### 3. REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES « COMMUNES FORESTIERES »

- Titulaire : MOUAFFAK Saïd
- Suppléant : HUMBERT Louis

## 2026.19 - CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### A/ Commission d'appel d'offres

Le maire rappelle le rôle de la commission : La commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres reçues après le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence et d'attribuer les marchés.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du maire (ou de son représentant),
- de 3 membres du conseil municipal,
- Election de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Sont désignés à l'unanimité pour faire partie de la commission :

| TITULAIRES                 | SUPPLÉANTS         |
|----------------------------|--------------------|
| Président : Jacques LOUVET | Pierre JOUFFROY    |
| Sladana LAMOUCHE           | Jean-Yves LE-DISET |
| Sylvie BORODACZ            | Virgile GATRAT     |
| Louis HUMBERT              | Marguerite GAFFIE  |

## **B/ Commission des impôts**

24 personnes doivent être proposées. 12 personnes seront ensuite retenues par les services fiscaux pour intégrer la commission dont 6 titulaires et 6 suppléants.

Sont proposés pour l'instant les membres du conseil – la liste sera complétée ultérieurement.

## **C/ Commission de contrôle des listes électorales :**

Sont désignés à l'unanimité pour intégrer la commission de contrôle électoral, conformément aux textes en vigueur :

- 3 membres de la liste menée par Jacques LOUVET :  
Sladana LAMOUCHE – Martine AURY – Saïd MOUAFFAK
- 2 membres de la liste menée par Marguerite GAFFIE :  
Marguerite GAFFIE – Louis HUMBERT.

Le maire et les adjoints ne peuvent pas faire partie de cette commission.

## **D/ Commissions diverses**

Rappel : Le maire est Président de droit de toutes les commissions.

Un/une vice-président.e peut être nommé(e) afin de convoquer la commission et la présider si le maire est absent ou empêché.

Après discussions, sont constitués les commissions et groupes de travail ci-dessous :

### **Commission des forêts :**

Vice-Président : Pierre JOUFFROY

Saïd MOUAFFAK, Louis HUMBERT - Membres extérieurs : Alain PEGEOT, Jean-Luc PAUTHIER, Jacky MAIRET, André GARNIER

### **Commission des travaux/urbanisme :**

Vice-Présidente : Sylvie BORODACZ

Virgile GATRAT, Jean-Yves LE DISET, Louis HUMBERT - Membres extérieurs : Denis TRONCIN, Bruno BIGLER, Jean-Luc PAUTHIER, Joël BALOCCA

### **Commission des finances :**

Emilie STABLE, Virgile GATRAT, Martine AURY, Samuel JUAN, Sylvie BORODACZ et Marguerite GAFFIE

### **Commission Communication (bulletin, site internet, panneau info, réseaux sociaux)**

Vice-Présidente : Sladana LAMOUCHE

Mélanie JEANCLAUDE, Emilie STABLE – Membre extérieur : Josy PEDRAZZINI

**Commission Animation/Tourisme :**

Vice-Présidente : Alisée VIVOT

Emilie STABILE, Martine AURY, Mélanie JEANCLAUDE, Jean-Yves LE DISET, Sladana LAMOUCHE

**Commission Accessibilité :** Emilie STABILE, Pierre JOUFFROY

**Commission Sécurité** (incivilités, vidéosurveillance ...) : Virgile GATRAT, Bruno BIGLER

**Commission Action sociale :** Mélanie JEANCLAUDE – Alisée VIVOT – Saïd MOUAFFAK

**2026.20 - DEMANDE D'HONORARIAT POUR ALAIN JACQUOT**

Le maire demande l'accord du conseil pour proposer à M. le Préfet du Doubs de nommer Alain JACQUOT maire-honoraire de la commune (arrêté préfectoral).

Il s'agit d'un titre honorifique qui ne confère ni pouvoir, ni prérogative particulière, ni avantage financier et qui est réservé aux anciens maires et adjoints qui ont exercé leurs fonctions pendant au moins 18 ans.

Cette proposition est adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 21 heures 30.



*Le maire,  
J. LOUVET*

**DATES  
DES PROCHAINES  
RÉUNIONS DU CONSEIL**

**Jeudi 23 avril à 20 h**

**Jeudi 11 juin à 20 h**